

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 7 décembre 2015**

**Membres votants présents**

> Membres fondateurs

- CNRS : Patrick MOUNAUD (représentant Alain FUCHS)
- École des Ponts ParisTech : Armel de La BOURDONNAYE, Françoise PRETEUX, Gilles ROBIN
- ENVA : Philippe VINCENT (représentant Marc GOGNY)
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- INSERM : Marie- Pascale MARTEL (représentant Yves LEVY)
- UPEM : Gilles ROUSSEL, Damien LAMBERTON (avec procuration de Frédéric MORET)
- UPEC : Luc HITTINGER, Christian CUESTA

> Personnalité qualifiée

- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président

> Membre associé administrateur

- CSTB : Hervé CHARRUE (représentant Etienne CRÉPON)
- EAV&T : Amina SELLALI

> Au titre des collectivités territoriales : Isabelle THIS-SAINT JEAN (représentant Jean-Paul HUCHON, président du Conseil régional d'Ile-de-France)

> Personnels enseignants-chercheurs : Isabelle COLL, Geneviève MARIGNAC

> Personnel d'UPE : Auziria MENDES

**Membres invités**

> Invités permanents

- ANSES : Gérard LASFARGUES (représentant Marc MORTUREUX)
- EIVP : Régis VALLÉE
- ESTP Paris : Florence DARMON
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN
- LRMH : Aline MAGNIEN
- Rectorat : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- MEDDE : Patrice BUESO (représentant Serge BOSSINI)
- UPE : Nelly TOCKO, agente comptable

> Invités

- UPE : Micheline BARTHOUT, vice-présidente à la formation
- UPE : Frédérique PIGEYRE, directrice du département des études doctorales
- UPE : Philippe AVRIL, directeur des services
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales

**Membres absents et excusés**

- Personnalité qualifiée : Bernard DIZAMBOURG
- Administrateur provisoire : Philippe TCHAMITCHIAN
- Personnel enseignant-chercheur : Christian SOIZE
- Doctorants : Johann NICOD, Bertrand WODOCIAG
- AP-HP : Martin HIRSCH
- CHIC : Stéphane PARDOUX
- EFS : François TOUJAS
- ENSAPB : François BROUAT
- ENSAPM : Nasrine SERAJI
- IGN : Daniel BURSAUX
- INA : Laurent VALLET

## 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Philippe Tchamitchian, Administrateur provisoire, étant empêché, le Conseil se tient sous la présidence de Benoît Lesaffre, vice-président. L'ordre du jour modifié avec ajout du présent point 1 et modification de la numérotation ainsi que celle des points budgétaires est adopté.

Le conseil délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 27 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés s'élevant à 20, le quorum est atteint.

Le Conseil accueille Aline Magnien, directrice du LRMH nouvellement nommée.

## 2. Approbation du compte-rendu du conseil du 21 septembre 2015

Patrick Mounaud rappelle avoir indiqué que le CNRS ne s'inscrit pas dans le principe de cotisation, mais intervient par d'autres modes de contribution, notamment en participant au programme PEPS de site et en soutenant d'autres projets scientifiques. Le Conseil avait pris acte que les contributions du CNRS, de l'AP-HP et de l'INSERM sont de nature différente de la cotisation.

### **Première délibération**

*Le compte-rendu de la séance du 21 septembre 2015 ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des voix exprimées, un administrateur ne prenant pas part au vote.*

## 3. Point d'information

Le président Bernard Dizambourg ayant annoncé vouloir démissionner avant fin 2015, un appel à candidatures a été lancé en septembre pour sa succession. Les instances de la Communauté UPE n'étant en place qu'en fin mars 2016 après les élections organisées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, la personnalité sélectionnée par le Conseil des membres parmi les trois candidatures reçues a été proposée à la rectrice pour nomination comme Administrateur provisoire.

Philippe Tchamitchian a été nommé dans cette fonction par arrêté de la rectrice le 12 novembre, avec date d'effet au 16 novembre.

## 4. Points budgétaires

### 4.1. Participation aux frais de personnel de la Cité internationale universitaire de Paris

Les personnels du centre acc&ss Paris-Est sont rémunérés par la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) qui bénéficie d'un soutien financier du Conseil Régional d'Ile-de-France et d'une participation financière d'UPE. Suite à la réorganisation du dispositif de la CiuP, le nombre d'agents est passé de trois en 2014 à deux en 2015. En conséquence, la contribution financière d'UPE baisse de 30 k€ à 20 k€.

### **Deuxième délibération**

*La participation financière d'UPE pour l'année 2015 aux frais de personnel de la CiuP engagés pour le centre acc&ss Paris-Est pour un montant de 20 000 € est approuvée à l'unanimité des voix exprimées, un administrateur ne prenant pas part au vote.*

### 4.2. Adhésion d'UPE à l'association Réseau national des Collèges Doctoraux

L'association *Réseau National des Collèges Doctoraux*, créée le 19 mars 2015, comprend une quarantaine de membres (universités et communautés d'universités et établissements), auxquels devraient s'associer des structures privées et associations (Confédération de Jeunes Chercheurs, Andès, Adoc Talent Management, ABG-Intelli'Agence, Groupe AEF...) œuvrant à la reconnaissance et à la valorisation du diplôme de docteur. L'objet du Réseau est de promouvoir les échanges d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques sur les questions doctorales et de favoriser la reconnaissance et la valorisation du doctorat auprès des acteurs publics ou privés.

### **Troisième délibération**

*L'adhésion d'UPE en 2015 au Réseau National de Collèges Doctoraux pour un montant annuel fixé aujourd'hui à 500 € est approuvée à l'unanimité des voix exprimées, un administrateur ne prenant pas part au vote.*

#### 4.3. Prise en charge des frais d'hébergement et de transport de l'Administrateur provisoire

La délégation de service entre l'Université d'Aix-Marseille et UPE permettant la prise en charge de la rémunération de l'Administrateur provisoire de la COMUE n'intègre pas les frais d'hébergement et de transport. Afin de permettre à l'Administrateur provisoire d'exercer sa délégation à UPE sans qu'il supporte les frais d'hébergement et de transport inhérents, il est proposé au Conseil d'administration d'approuver à titre provisoire la prise en charge des frais d'hébergement et de transport, sur production de justificatifs. Le coût budgétaire est évalué à environ 5 000 € pour l'année 2015 et 10 000 € pour l'année 2016.

##### **Quatrième délibération**

*La prise en charge des frais d'hébergement et de transport de l'Administrateur provisoire d'UPE est approuvée à l'unanimité des voix exprimées, un administrateur ne prenant pas part au vote.*

#### 4.4. Adhésion d'UPE au GIP FUN-MOOC

Le Groupement d'Intérêt Public FUN-MOOC, constitué le 19 août 2015 avec 7 établissements dont 3 COMUE, est l'opérateur de la plate-forme MOOC (*Massive Open Online Courses*, Cours en ligne ouverts à tous) créée dans le cadre de la stratégie pour l'enseignement supérieur mise en œuvre par France Université Numérique (FUN). 100 MOOCs émanant de 50 établissements ont été créés. Les missions du GIP sont d'accompagner le développement de ces formations par le numérique et de placer le numérique au cœur du parcours étudiant et des métiers de l'enseignement supérieur. Il offre trois niveaux d'adhésion suivant le nombre de MOOCs et SPOCS (*Small Private On line Courses*) à publier et les services à développer. L'adhésion d'UPE au premier niveau permettra à UPE et à ses établissements de publier quelques MOOCs/SPOCS par an. Les adhésions de 23 établissements dont 11 COMUE sont en cours ou annoncées.

##### **Cinquième délibération**

*L'adhésion d'UPE à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au GIP FUN-MOOC en qualité de membre de premier niveau pour un montant annuel fixé aujourd'hui à 5 000 € est approuvée à l'unanimité des voix exprimées, un administrateur ne prenant pas part au vote.*

#### 4.5 Recettes fléchées

La gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) qui introduit de nouvelles règles notamment en matière de construction budgétaire conduit à distinguer les recettes globalisées (principe) et les recettes fléchées (exception). L'encaissement est le fait générateur de l'inscription d'une recette en comptabilité budgétaire. Les recettes fléchées ont une utilisation prédéterminée par le financeur, sont destinées à des dépenses explicitement identifiées et potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement. Les opérations liées aux recettes fléchées font l'objet d'un suivi spécifique de leur commencement à leur achèvement. Les financements reçus dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA) et les projets européens répondent à la définition des recettes fléchées.

##### **Sixième délibération**

*La gestion en recettes fléchées des projets du PIA (Labex, IDEFI) et des projets de doctorat européen ABWET et Erasmus Mundus est approuvée à l'unanimité des voix exprimées, un administrateur ne prenant pas part au vote.*

#### 4.6 Budget initial (BI) 2016 (diaporama joint)

Les nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) sont appliquées pour ce budget. Pour ce budget initial (BI), le raisonnement est réalisé en AE = CP. Il met en œuvre le modèle budgétaire adopté au CA de septembre 2015 avec :

- le raisonnement en budget consolidé, compte tenu des apports en nature des membres,
- la distinction fonctionnement de base et projets, dont ceux en recettes fléchées (projets PIA + doctorats européens),
- les apports des établissements pour un montant de 2,25 M€ avec par rapport à 2015 un maintien de ceux des membres (2 M€ en nature et en numéraire) et une légère augmentation pour les associés (250 k€ en nombre et moyenne après lissage).

Les actions 2015 sont reconduites (PEPS CNRS, PEPITE...). Une opération nouvelle est financée à hauteur de 100 k€ par la DRRT pour soutenir des actions de développement *via* le recrutement de deux chargés d'affaires sur 15 mois pour le pôle VEI en lien avec le projet FUTURE.

Le budget fait apparaître un déficit apparent de fonctionnement de 55,4 k€ (recettes 2015 dépensées en 2016) et une capacité d'autofinancement de 24,6 k€. En investissements, on note 63,2 k€ de dépenses pour 48,5 k€ de recettes. Le solde budgétaire s'élève à 9,9 k€. Le fonds de roulement est de 1 325 k€, en cohérence avec les projections budgétaires d'avril 2012, et la trésorerie s'élève à 3,6 M€.

Courant 2016, un budget rectificatif significatif sera voté pour la mise en œuvre du contrat de site et du projet FUTURE si ce dernier est retenu. Le tableau des emplois est également soumis à l'approbation du conseil. Un bilan social sera établi par UPE en 2016.

#### **Septième délibération**

*Le budget initial 2016 portant 14 851 844 € en charges de fonctionnement dont 10 330 052 € de masse salariale (personnel et allocataires), 14 796 444 € en produits de fonctionnement, 63 200 € en dépenses d'investissement et 48 500 € en recettes d'investissement ainsi que le tableau des emplois 2016 sont approuvés à l'unanimité des voix exprimées, un administrateur ne prenant pas part au vote.*

#### **5. Actualité du contrat de site et du dossier IDEX/I-SITE**

Six contrats quinquennaux de site ont été signés en 2015 : trois le 20 juillet (Paris-Saclay, Languedoc-Roussillon, Lille Nord-de-France), trois le 20 octobre (Paris-Est, HeSam, Paris-Seine).

Le dossier FUTURE de candidature d'UPE à l'appel à projets IDEX/I-SITE a été déposé le 22 octobre dernier. Les lettres de positionnement et les formulaires d'engagement des partenaires de FUTURE ont été remis le 26 novembre ; la réactivité des établissements et la mobilisation des partenaires ont été déterminants. Le projet sera auditionné par le jury international le 18 janvier 2016 ; il fera l'objet d'une présentation au Conseil lors de la séance exceptionnelle du 4 janvier.

L'INA, associée à UPE, s'est désengagé du consortium tout en souhaitant maintenir des relations bilatérales avec des établissements d'UPE. L'INA a par ailleurs adhéré à la COMUE Université Paris-Lumières en janvier 2015.

Une troisième réunion avec les ministères de tutelle des membres et associés s'est tenue le 18 novembre à l'ENVA.

Une délégation d'UPE et de ses membres se rend à l'Université de Dresde du 15 au 17 décembre.

#### **6. Questions diverses**

- La soutenance d'IDEA devant le jury international s'est tenue le 20 novembre dernier. Les points positifs retenus par le jury sont l'impact du projet en nombre d'établissements touchés, le mode de gouvernance, la VAE pour les doctorants. Les points à améliorer portent sur les indicateurs à travailler et la modélisation des expériences. Trois experts internationaux ont demandé à collaborer avec IDEA. La soutenance de *d.School*, IDEFI porté par l'Ecole des Ponts ParisTech, a également été positive.
- L'EIVP est l'interlocuteur privilégié d'UPE auprès de la Ville de Paris. Sa direction a présenté à son Conseil d'administration le 2 décembre dernier un rapport dressant l'état des actions menées par UPE et ses établissements au bénéfice de la Ville. Le rapport est disponible sur demande à l'EIVP et à UPE.
- L'approbation du règlement intérieur fera l'objet d'une séance exceptionnelle du Conseil le lundi 4 janvier 2016 ; le projet FUTURE y sera également présenté. Les séances ordinaires du Conseil se tiendront les lundi 22 février, 13 juin, 19 septembre et 5 décembre 2016.

## Budget initial (BI) 2016

*Conseil d'administration  
lundi 7 décembre 2015*

- Les nouvelles règles de la **GBCP** sont appliquées  
Pour ce BI, le raisonnement a été en **AE = CP**
- Mettre en œuvre **modèle budgétaire** adopté septembre 2015
  - raisonnement en **budget consolidé**, compte tenu des apports en nature des membres
  - distinction **fonctionnement de base** et **projets**, dont ceux en **recettes fléchées (projets PIA + doctorats européens)**
  - **apport établissements (2,25 M€)** : maintien membres (**2 M€** en nature + numéraire), légère augmentation associés (**250 k€** en nombre et moyenne, avec lissage)
- Une action nouvelle (développement soutenu par D2RT)
- **Reconduction**, dont programme PEPS CNRS-UPE, PEPITE...
- Courant 2016, budget **rectificatif** significatif pour mise en œuvre contrat site et, si accepté, dossier FUTURE



<b>EMPLOIS REMUNERES (ETPT)</b>	<b>291</b>
- doctorants	209
- contractuels projets PIA	42
- emplois contrat de site 2015	3
- agents propres UPE	37

<b>EMPLOIS mis-à-disposition (ETPT)</b>	<b>10,5</b>
---	-------------

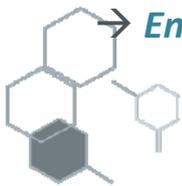


3/6

Dépenses (M€)		Recettes (M€)	
Personnel	10,3	Etat	0,2
<i>doctorants</i>	6,9	Ressources propres	9,5
<i>recettes fléchées</i>	2,2	<i>doctorants</i>	6,8
Fonctionnement	4,1	<i>droits inscription</i>	0,6
<i>recettes fléchées</i>	2,4	<i>apports établissements</i>	1,2
<i>vers équipes</i>	0,5	<i>apport CNRS au PEPS</i>	0,1
Investissement	0,06	Recettes fléchées	4,8
<i>projets PIA</i>	0,05	<i>dont frais de gestion</i>	0,2
<b>Total</b>	<b>14,5</b>	<b>Total</b>	<b>14,5</b>
<b>Apports en nature</b>	<b>1,05</b>	<b>Apports en nature</b>	<b>1,05</b>

4/6

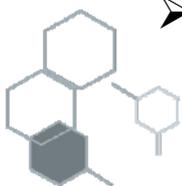
- **Déficit « apparent » = 55,4 k€** (recettes 2015 dépensées en 2016, dont prolongement d'un projet S&S)  
**Charge amortissement = 80 k€** → **Capacité autofinancement = 24,6 k€**
- **Investissements = 63,2 k€ de dépenses** pour **48,5 k€ de recettes**
- **Solde budgétaire** →  $48,5 + 24,6 - 63,2 = 9,9 \text{ k€}$
- **Fonds roulement = 1 325 k€** fin 2016 (1 367 k€ au BR1 2015)  
→ *en ligne avec les projections d'avril 2012 lors de la mise en place du nouveau modèle budgétaire*  
→ soit **1,1 mois fonctionnement** courant (*point à surveiller*)
- **Trésorerie = 3,6 M€** fin 2016 (5,2 M€ prévus fin 2015)  
→ *En phase avec les décaissements des projets du PIA*



5/6

## Le Conseil d'administration approuve le budget initial d'UPE

- Charges totales = **14 851 844 €**  
*dont masse salariale = 10 330 052 €*  
*dont dotations amortissements = 443 000 €*
- Produits de fonctionnement = **14 796 444 €**  
*dont reprises amortissements = 363 000 €*
- Déficit de fonctionnement = **55 400 €**
- Investissements : - dépenses = **63 200 €**  
- ressources = **48 500 €**



6/6